

Déclaration liminaire Élan commun : GT ATLS au format CSA EA

Le 12/09/2024

Nous ne reviendrons pas en détail sur le calendrier chaotique qui a présidé à la mise en place de /ce groupe de travail et pour faire court, autant que possible, nous évoquerons directement les interrogations et attentes concernant les personnels que nous représentons :

Tout d'abord concernant la formation :

- Où sont les formations en lien avec les métiers et les missions des personnels ATLS ?
- Comment se fait-il que certains collègues TFR Labo n'aient pas reçu de formation depuis des décennies, alors qu'ils manipulent des produits dangereux, et que les contractuel.les ne soient accepté.e.s que s'il y a des places disponibles en formation ? Quant à l'obligation d'une visite médicale par un médecin du travail qui ne peut pas être supérieure à 4 ans, elle n'est pour ainsi dire respectée pour aucun.e de ces agent-es.
- Pourquoi les infirmières contractuelles n'ont-elles de stage d'appui à la prise de fonction que s'il reste des places alors qu'elles ont des contrats de 3 ans ?
- On ne parle pas du séminaire des TIM et TFR programmé en 2020

Ensuite sur les statuts et le cadre d'emploi :

- Où sont passées les notes de service et les circulaires concernant l'organisation du service des infirmières, des TFR Doc et des TFR Vie Scolaire ?
- Quand la DGER envisage-t-elle d'entamer le travail avec les responsables de programme sur la question de l'avancement de B en A, notamment en ce qui concerne l'accès des TFR du programme 143 au corps des assistants ingénieurs ?
- Pourquoi le programme 143 est-il si en retard sur l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap, et pourquoi la DGER n'était-elle pas présente lors du GT Bilan plan handicap pour permettre d'avancer sur ce sujet ?
- Pourquoi observe-t-on trop souvent des affectations ou des créations de poste où les agents titulaires comme contractuel-les se voient confier des missions correspondant à un grade supérieur ?

Concernant les missions des personnels ATLS :

- Qu'en est-il du travail engagé suite au rapport de l'OMM de décembre 2016, sur les métiers du numérique dans les EPLEFPA ?
- Quelles réponses ont été apportées à nos collègues infirmières pour qui nous signalons le mal-être et des conditions de travail qui se dégradent avec en toile de fond une surcharge de travail ? Elles remontent leurs difficultés à travailler sur des projets de prévention et à mener des interventions santé. Que faites-vous face au sentiment d'isolement et à l'absence de lien avec leurs collègues des autres établissements de l'enseignement agricole ? Un sentiment amplifié par l'absence de transposition des mesures du CTI/Séjour à nos collègues.

- Pourquoi les TFR Labo, Doc et Vie Scolaire sont-ils exclus du télétravail ? Cela interroge sur la connaissance qu'a notre administration des missions réalisées par ses agent-es ?
- En ce qui concerne les difficultés liées aux logiciels métiers et au télétravail : les réponses à nos nombreux courriers et relances d'alertes des années précédentes ne nous sont jamais parvenues alors que nous alertions sur le malaise, les difficultés de nos collègues.
- Régulièrement les délais concernant les remontées sont hors-sol ou alors exigés avec l'utilisation d'outils dysfonctionnels qui rendent les délais encore un peu plus intenable et exercent une pression énorme sur les agent-es et sur les collectifs de travail, un sentiment renforcé par le manque de formation sur ces outils.
- Les équipements fournis pour le télétravail sont inadaptés. Qui imagine sur des fonctions administratives devoir travailler sur un ordinateur de 13 pouces et sans pavé numérique ?
- Savez-vous à quel point les missions s'accumulent mais toujours à moyens constants ? La mise en œuvre de la réforme du Bac Pro et la charge administrative supplémentaire pour assurer la rémunération des stages des élèves est un terrible exemple de cet inexorable empilement.
- Autre exemple, de nombreux collègues sont sollicités et convoqués, souvent au débotté pour faire de la surveillance d'examens ou encore comme assistant-es lecteur·ice scripteur·euse alors que concernant ces derniers, la NDS (DGER/SDPFE/2023-694) indique que cela "(...) requiert un entraînement ou une certaine habitude afin qu'elle soit réellement adaptée au besoin de l'élève." Nous tenons également à rappeler que la NDS DGER/SDACE/C2004-2007 indique que cela fait partie des obligations de service des enseignant-es... Sous couvert qu'ils et elles soient formé.es en conséquence.

Enfin et c'est là un sujet d'importance en lien avec les missions, les dotations :

- Pourquoi la DGER éprouve-t-elle tant de difficultés à faire appliquer et respecter la note de service DGER/SDEDC/2016-124 de 2016 ?
- Concernant la planification des concours, il ne se passe plus rien : le dernier concours TFR pour le programme 143 remonte à 2020 pour les TFR Vie Scolaire. Les TFR IBA attendent toujours un concours qui avait été annoncé à bas bruit en 2020 et pour lequel vos services avaient évoqué 8 postes. Quant aux TFR Labo, le dernier concours date de 2009.
- Quelles réponses afin que soient assurés comme il se doit les remplacements pour les postes de cadres et d'ATLS laissés vacants durant des semaines voire des mois notamment pour des motifs de congés maladie ou de temps partiels ce qui concourt à l'épuisement des équipes ?

Il est évident qu'un GT de 3 heures tous les 5 ans ne peut pas suffire à évoquer et à résoudre l'ensemble des problèmes listés ci-dessus alors que l'on commence la négociation autour de l'accord Qualité de vie et conditions de travail.

Nous avons besoin d'un engagement fort pour travailler sur ces questions, au travers notamment de groupes de travail permettant de revisiter la note de service de 2016 avec un calendrier qui soit cohérent et respecté, faute de quoi, nous ne pourrions plus dire autre chose que le mépris porté aux personnels ATLS de l'enseignement agricole public que nous représentons.